

POUVOIRS DE REPRESENTATION

Suite aux pouvoirs donnés au président du Conseil d'Administration et au CEO par la résolution du Conseil d'Administration du 22 juillet 2026, de modifier conjointement la liste de pouvoirs de représentation, celle-ci s'établit à compter du 23 juillet 2026 comme suit :

- A. A l'exception des achats de biens et services tels que définis dans la Sourcing Commitment Authorization et qui sont sous la compétence du département achat repris ci-dessous et des contrats clients et des contrats standards comme définis dans le Customer and Standard Policy qui peuvent être signés par les personnes listées sous le point D, le Conseil d'Administration de la Société décide d'octroyer aux personnes désignées ci-après un mandat spécial afin de pouvoir valablement représenter, deux à deux dont la signature du CFO, la Société dans ses engagements relatifs à la gestion journalière pour les secteurs de responsabilité propre à chacune des personnes. Ce mandat est limité à des contrats et des engagements ne dépassant pas une valeur de 250.000 euros par engagement sur base annuelle.

Matthieu Bouchery (Chief Financial Officer)

Paul-Marie Dessart (Secretary General)

Werner De Laet (Chief Enterprise Officer & Chief Wholesale & Innovation Officer)

Christophe Dujardin (Chief Consumer Business Officer)

Jelle Jacquet (Chief People Officer)

Olivier Bornet (Chief Information Officer)

Philippe Toussaint (Chief Technology Officer)

Nathalie Rahbani (Chief Brand, Communication & ESG Officer)

Au cas où les contrats et/ou engagements (à l'exception des achats tels que définis dans la Sourcing Commitment Authorization et les contrats standards) excèdent ladite valeur de 250.000 euros jusqu'à un montant de 1 million d'euros par engagement sur base annuelle, les personnes énumérées ci-dessus peuvent valablement représenter la Société en signant conjointement avec un administrateur.

Au-delà d'un million d'euros par engagement sur base annuelle, la signature de deux administrateurs est exigée.

- B. En outre et sous réserve des compétences exclusives du département achats, le Conseil d'Administration décide d'octroyer aux personnes énumérées sous les points 1 à 5 un mandat spécial afin de pouvoir valablement représenter, deux à deux dont la signature du contrôleur de gestion correspondant, la Société dans ses engagements relatifs à la gestion journalière pour les secteurs de responsabilité propre à chacune de ces personnes. Ce mandat est limité à des contrats et engagements ne dépassant pas une valeur de 50.000 euros par engagement sur base annuelle.

1. Secretary General :

- Nathalie Job

Contrôleur de gestion : Toky Rahamefy

2. Ressources Humaines :

- Nathalie Villers

Contrôleur de gestion : Justine Mendola

3. Finances :

- Gildas Bouchet

Contrôleur de gestion : Toky Rahamefy

4. Commercial department :

- Mireille Vettters (B2C)
- Rigo Gielen (B2B)

Contrôleur de gestion B2C: Frederic Sabatier

Contrôleur de gestion B2B : Valérie Planckaert

5. Brand Communication :

- Nathalie Rahbani

Contrôleur de gestion : Aurélie Dubois

C. Pour les compétences et pouvoirs du département Achats, ceux-ci sont repris dans la Sourcing Commitment Authorization.

Les personnes reprises sont les suivantes :

Purchasing Director: Jochen Vanhoenacker

Acheteurs:

- Nathalie Deman
- Nathalie Alroy
- Wouter Coenjaerts
- Yuri Willems
- Marina Nieto
- Olivier Stoupel
- Carine de Ribaucourt
- Olivier Claus
- Jean-Marie Cognasse
- Alicia Merlet
- Hosam Mendjeli
- Vincent Pattyn
- François Desquesnes
- Alexis d'Alcantara

- Raphaël Sabatier
- Lotfi Mossati
- Odile Tournay
- Olivier Di Vincenzo
- Thierry Kasongo
- Michele Acounto

Procurement expert : Katrien Baele

D. Les pouvoirs de signature des contrats clients et des contrats standards seront repris dans le Customer and Standard Contract Policy. Les personnes reprises ci-dessous peuvent signer ces contrats conjointement avec le contrôleur financier de leur département pour les secteurs de responsabilité propre à chacune de ces personnes et conformément aux termes du Customer and Standard Contract Policy.

Les contrats standards de confidentialité peuvent être signés par chacune des personnes listées dans les rubriques A, B et D pour les secteurs de responsabilité propre à chacune de ces personnes.

1. Commercial department :

- Werner De Laet
- Caroline Boulenger/ Rigo Gielen

Pour les contrats clients :

- Caroline Boulenger / Rigo Gielen
- Michael Peeters

2. Wholesales/buy, Roaming & Interconnect

- Stéphane Le Goff

Roaming & Interconnect

- Sophie Benoit

Annexes aux contrats Roaming & Interconnect :

- Sophie Benoit
- Agathe Jonquet-Gelin
- Yael d'Haen

Les lettres de lancement commercial ainsi que les annexes VoLTE C.14 aux contrats de roaming international (roaming et interconnection), ne contenant aucune autre modification contractuelle, peuvent être individuellement signées et annexées par chacune des personnes listées ci-dessus (section : « Annexes aux contrats roaming & Interconnect »).

- E. Les opérations bancaires ne peuvent être signées que par les personnes dont le spécimen de signature sera déposé auprès des organismes bancaires, signant conjointement deux à deux, dans les limites et selon les instructions qui seront, au cas par cas, communiquées audits organismes bancaires, sous les signatures de Monsieur Johan Deschuyffeleer – Président du Conseil d'Administration, Monsieur Xavier Pichon – Administrateur Délégué à la gestion journalière et Monsieur Matthieu Bouchery –CFO, agissant conjointement deux à deux ou l'un d'eux avec un administrateur.

Le Conseil décide à l'unanimité de conférer à Monsieur Johan Van den Cruyce, le pouvoir d'acter la conversion des titres et de signer les certificats de dépôt des titres au porteur, les certificats d'inscription au nom de la Société ainsi que les certificats CIK.

Le Conseil donne mandat et procuration à Vincent R. Bouton pour intervenir en son nom et pour son compte auprès de l'administration des contributions directes, de l'administration de la TVA et de l'enregistrement et des domaines pour signer et introduire les déclarations, rédiger les réponses aux questions, aux demandes d'informations, aux avis de modifications, déclarations de régularisations et réclamations, mener des discussions et signer des accords avec les services de contrôle et la direction de la Société et la représenter dans ses relations avec les administrations précitées.

Les pouvoirs de représentation décrits ci-avant entraînent la possibilité pour les titulaires de ceux-ci de procéder à une sous-délégation de leurs pouvoirs à la condition que cela soit fait vers des employés d'Orange Belgium, de façon documentée, dans les limites des plafonds imposés et sous la responsabilité du délégant.

Les pouvoirs octroyés ci-dessus annulent et remplacent tous les pouvoirs octroyés antérieurement par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration habilite deux administrateurs, Johan Deschuyffeleer (Président) et Xavier Pichon (CEO) afin d'adapter les points A,B et C ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 22 juillet 2026.



Johan Deschuyffeleer

Président du Conseil d'Administration



Xavier Pichon

Administrateur Délégué